



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 19h35, le Conseil Municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le 20 juin 2019**.

Présents :

DI MARTINO Tony, HAKEM Mohamed (arrivée à 19h50), TRIGO Emilie, PAPE Cédric, KANFOUDI El-Miloud, PESCI Christiane, KHOKHAR Sajjad, DENIS Catherine, AKROUR Brahim, WOHRER Claude, LOMBARDO Karine, SADQI Farida, SARDOU Pierre, SENEZ Danièle, COMBES Hervé, BROSSIER Marie-Laure (arrivée à 20h00), SISSOKO Karamoko, TARAVELLA Olivier, JOUYAUX Maïna, BERNARD Daniel, JAMET Laurent, LE BOURHIS Solenne, GUY Anne-Laure, AICHOUNE Saliha (départ à 22h14), RENAUDIN Philippe, NIO Jacques, VAVOULIS Françoise (départ 22h16), BRESSOLES Maxime, LEON Michel, PINGANAUD Françoise.

Absents excusés, ont donné procuration :

AKBARZADEH Mandana donne procuration à PESCI Christiane, KEITA Daouda donne procuration à TARAVELLA Olivier, MENEAU Naty donne procuration à WOHRER Claude, SYLLA Mahamadou donne procuration à KANFOUDI El-Miloud, BALDE Thierno donne procuration à JAMET Laurent, OLIVA Jean-Claude donne procuration à LEON Michel, VAVOULIS Françoise donne procuration à RENAUDIN Philippe.

Absents: HAKEM Merouan, COLOU Marie, BENRAMDAN Brahim.

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : PESCI Christiane a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

190626 00 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mai 2019

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal.

190626 01 Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** pour la comptabilité du budget principal de la ville, l'identité des chiffres avec les indications du compte de gestion du trésorier relatives : au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, et des rattachements **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés dans le document joint

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote des différents chapitres en dépenses (mouvements réels)

Chapitre 011	Charges à caractère général	12 768 124,79
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	42 781 969,15
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	15 613 768,27
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 66	Charges financières	4 778 889,72
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 5 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen) ET 5 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	263 234,18
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		

TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 76 205 986.11 €

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **4 VOIX CONTRE** (*Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen*) **ET 6 ABSTENTIONS** (*Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits*)

Vote des différents chapitres en dépenses (mouvements d'ordre)

Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 562 432,44
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>) ET 10 ABSTENTIONS (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits</i>)		

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 6 562 432,44 €

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*) **ET 10 ABSTENTIONS** (*Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits*)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Vote des différents chapitres en recettes (mouvements réels)

Chapitre 013	Atténuation de charges	673 123,95
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>) ET 10 ABSTENTIONS (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits</i>)		
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses.	4 627 276,78
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 4 VOIX CONTRE (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen</i>) ET 6 ABSTENTIONS (<i>Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits</i>)		
Chapitre 73	Impôts et taxes	62 111 235,03
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 5 VOIX CONTRE (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen</i>) ET 5 ABSTENTIONS (<i>Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits</i>)		
Chapitre 74	Dotations et participations	11 728 268,90
PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Groupe Parti de Gauche et Citoyen</i>), 4 VOIX CONTRE (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen</i>) ET 5 ABSTENTIONS (<i>Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits</i>)		

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	817 997,02
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 76	Produits financiers	227 073,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 857 203,26
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 1 VOIX CONTRE(1 Non-Inscrit – S.Aichoune) ET 9 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 1 Non-Inscrit – J.Nio)		

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 86 042 177,94 €

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)

Vote des différents chapitres en recettes (mouvements d'ordre)

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 0,00

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	6 809 645,62
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 5 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen) ET 5 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	224 463,93
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 378 595,60
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 23	Immobilisations en cours	10 691,42
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	4 500,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers	9 711,85
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		

Opérations programmées

Opérations individualisées

Opération 0918	Mairie ZAC Benoît Hure	3 138,04
PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Opération 0930	Remboursement d'emprunts	21 480,00
PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Opération 0936	Centre municipal de santé	5 535,00
PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV), 1 VOIX CONTRE (1 Non-Inscrit – S.Aichoune) ET 4 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, 1 Non-Inscrit – J.Nio)		
Opération 0940		3 517 338,17
PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV, 1 Non-Inscrit – S.Aichoune) ET 4 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, 1 Non-Inscrit – J.Nio)		
Opération 0960	Réhabilitation groupe Scolaire Jules Ferry	17 382,72
PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV, 1 Non-Inscrit – S.Aichoune) ET 4 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, 1 Non-Inscrit – J.Nio)		
Opération 0973	Investissement courant pour AP	985 388,45
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Opération 15001	LA NOUE LES MALASSIS	13 450 537,45
PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV), 1 VOIX CONTRE (1 Non-Inscrit – S.Aichoune) ET 4 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, 1 Non-Inscrit – J.Nio)		
Opération 17001	NPRU	23 842,50
PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Groupe Parti de Gauche et Citoyen) ET 9 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits)		

Opération 17002	VIDEOPROTECTION	473 141,46
PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Groupe Parti de Gauche et Citoyen</i>), 4 VOIX CONTRE (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen</i>) ET 5 ABSTENTIONS (<i>Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits</i>)		
Opération 17003	SESSAD	11 394,00
PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV, 1 Non-Inscrit – S.Aichoune</i>) ET 4 ABSTENTIONS (<i>Groupe Bagnolet en Marche, 1 Non-Inscrit – J.Nio</i>)		
Opération 17004	COMPLEMENT DES CARRIERES	4 920,00
PAR UNE MAJORITE DE 27 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV, 1 Non-Inscrit – S.Aichoune</i>) ET 8 ABSTENTIONS (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, 1 Non-Inscrit – J.Nio</i>)		

TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 27 951 706,21 €.

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 4 VOIX CONTRE (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen</i>) ET 6 ABSTENTIONS (<i>Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits</i>)

Vote des différents chapitres en dépenses (mouvements d'ordre)

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>) ET 10 ABSTENTIONS (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits</i>)		

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 0,00€

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>) ET 10 ABSTENTIONS (<i>Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits</i>)
--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Vote des différents chapitres en recettes (mouvements réels)

Chapitre 10	Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 422 717,94
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 562 624,92
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	15 913 567,00
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 5 VOIX CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, 1 Non-Inscrit – S.Aichoune) ET 5 ABSTENTIONS (Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 1 Non-Inscrit – J.Nio)		
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers	109 711,85
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		

TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 21 008 621,71 €

PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)

Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 562 432,44
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 6 562 432,44 €

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 252 491,19
PAR UNE MAJORITE DE 25 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV) ET 10 ABSTENTIONS (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits)		

APPROBATION GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2018 BUDGET VILLE :

PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits)

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

libellé	résultat à la clôture 2017 a	CUMULE	exécution 2018			résultat de clôture 2018 f = a + b + c
			mandats émis c	titres émis d	résultat/solde e = d - c	
investissement	2 252 491,19	2 252 491,19	27 951 706,21	27 571 054,15	-380 652,06	1 871 839,
fonctionnement	-3 057 159,89	-3 057 159,89	82 768 418,55	86 042 177,94	3 273 759,39	216 599,
TOTAL	-804 668,70	-804 668,70	110 720 124,76	113 613 232,09	2 893 107,33	2 088 438,

Reste à Réaliser

Dépenses Reports 2018

11 898 225,

Recettes Reports 2018

9 885 045,

SOLDE des Reports 2018

-2 013 180,

SOLDE RÉEL de 2018

75 257,

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 02 Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits) DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 03 Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV), 4 CONTRE (Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen) ET 6 ABSTENTIONS (Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits)**

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement soit : 216 599,50 €. En recette de fonctionnement (chapitre 002) pour 75 257,94 €. Et le solde au besoin de financement de la section d'investissement pour 141 341,56 € (1068 Dépenses Investissement). Après avoir pris acte du Compte de gestion et voté le Compte administratif 2018, est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture **ADOpte** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2018 lors d'une prochaine Décision modificative **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 04 Rapport sur les actions de Développement Social Urbain et contribuant à l'amélioration des conditions de vie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France de 2018

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport présenté par le Maire relatif à l'utilisation de la *Dotation de Solidarité Urbaine* et du *Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France*. Dépenses et recettes réalisées sur l'exercice 2018 au Développement Social Urbain ou contribuant à l'amélioration des conditions de vie **DIT** que le présent rapport sera transmis conformément à la réglementation en vigueur aux services de l'Etat compétents. Instituée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991, la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) représente, parmi les dispositifs de péréquation existants, la plus importante dotation versée par l'Etat aux communes. Depuis la loi de finances pour 2009, l'articulation entre la DSUCS et la politique de la ville a été clarifié. En effet, cette réforme portait un double objectif : accroître fortement l'enveloppe globale de la DSU et la concentrer sur les communes prioritaires en terme de politique de la ville, c'est-à-dire titulaires des Zones urbaines sensibles (ZUS) et des Zones franches urbaines (ZFU). Sur le constat de l'inégale répartition de richesses et des charges existant entre les Communes, la Loi du 13 Mai 1991 a réorganisé les modalités d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement en instituant d'une part une Dotation de Solidarité Urbaine et d'autre part un Fonds de Solidarité entre les communes de la région Ile-de-France. Ainsi, la commune de Bagnole, a été attributaire de deux fonds en 2018 soit 2 081 967 € au titre de la *Dotation de Solidarité Urbaine* et 1 871 450 € au titre du *Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France* ; soit au total 3 953 417 euros. Selon la loi, un rapport est présenté au Conseil Municipal, retraçant les actions entreprises en matière de "Développement Social Urbain" et celles "contribuant à l'amélioration des conditions de vie". Le tableau ci-après détaille les dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement réalisées au Compte Administratif 2018 et qui concernent notamment les fonctions « Enseignement », « Culture », « Sport et jeunesse », les dépenses sociales imputées au budget du Centre Communal d'Action Sociale, les dépenses imputées au budget de la Caisse des Écoles. En effet, conformément à l'objectif posé par l'article L.2334-15 du code général des collectivités territoriales, l'affectation de cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population. Dépenses et recettes liées au Développement Social Urbain ou contribuant à l'amélioration des conditions de vie, financées sur l'exercice 2018.

Libellé	Dépenses CA 2018	Recettes affectées CA 2018	Charge couverte par financement complémentaire
<u>Investissement</u>			
Enseignement	560 345 €		
Culture, vie sociale, Sports et loisirs	1 397 516 €		
Intervention sociales (<i>budget Commune hors sub CCAS</i>)	128 435 €		
S/Total 1	2 086 296 €		
<u>Fonctionnement</u>			
Enseignement (<i>hors subvention à la Caisse des Ecoles</i>)	10 520 150 €		
Culture, vie sociale, sports et loisirs	14 344 974 €		
Œuvres sociales scolaires (<i>actions portées par le budget de la ville</i>)	7 132 929 €		
S/Total 2	46 343 027 €		
TOTAL	48 429 323 €	3 953 417 €	44 475 906 €
Dont DSU		2 081 967€	
FSRIF		1 871 450€	

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 05 Approbation de l'avenant n°1 au marché de mission d'ordonnance, pilotage et coordination inter-chantier (OPCIC) dans le cadre du PRU de la ville de Bagnolet avec la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche Groupe BIC-EELV*), **4 ABSTENTIONS** (*Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-Inscrit – J.Nio*) **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au marché concernant la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination inter-chantier (opcic) dans le cadre du PRU de la Ville de Bagnolet avec la société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 06 Approbation d'avenants à une convention relative à la fourniture de repas et à une convention de mise à disposition de personnel entre l'EHPAD, Les Floralties et la commune de Bagnolet

Point retiré de l'ordre du jour

190626 07 Evolution de la taxe de séjour pour 2020

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits*) **ET 1 ABSTENTION** (*Groupe Parti de Gauche et Citoyen*) **DECIDE** d'annuler la délibération prise en date du 28 septembre 2017 **DECIDE** d'appliquer une nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour collectée sur son territoire selon les tarifs suivants :

Catégorie d'hébergement	Tarif par nuit et par personne de la taxe de séjour			
	Communale (€)	Départementale additionnelle (€)	Régionale additionnelle (€)	Totale (€)
Palaces	4,08	0,41	0,61	5,10
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00	0,30	0,45	3,75
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,28	0,23	0,34	2,85
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,48	0,15	0,22	1,85
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,88	0,09	0,13	1,10
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80	0,08	0,12	1,00
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60	0,06	0,09	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02	0,03	0,25

Hébergement	Pourcentage par nuit et par personne		
	Communale (%)	Départementale additionnelle (%)	Régionale additionnelle (%)
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, plateformes de réservation en ligne	5	0,10	0,15

PRECISE que les tarifs définis ci-dessus sont fixés au regard des montants planchers et plafonds déterminés chaque année en loi de finances **DECIDE** que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2020 pour une période perceptible d'un an **PRECISE** que cette délibération et le tableau déclaratif de la taxe de séjour 2020 (cf. annexe 1) seront notifiés aux professionnels du tourisme présents sur le territoire ainsi qu'aux plateformes de réservation de logements entre particuliers **PRECISE** que les tarifs communaux évoluent chaque année selon la revalorisation annuelle du législateur en proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac, de l'avant – dernière année

PRECISE que pour faciliter la collecte, le versement et le suivi de la taxe de séjour le « tableau déclaratif taxe de séjour 2020 » ci-annexé est adressé à chaque hôtelier par mail **PRECISE** que chaque hôtelier devra renseigner les informations relatives au redevable, à l'établissement et aux nuitées, comme indiqué dans le tableau **PRECISE** que le tableau doit être retourné au format Excel par mail au Pôle administratif de la Direction du Développement Territorial à l'adresse suivante : pole-administratif.ddt@ville-bagnolet.fr sous dizaine après chaque trimestre comme indiqué ci-après :

- du 1er au 10 avril pour le premier trimestre, qui s'étend du 1er janvier au 31 mars ;
- du 1er au 10 juillet pour le second trimestre, qui s'étend du 1er avril au 30 juin ;
- du 1er au 10 octobre pour le troisième trimestre, qui s'étend du 1er juillet au 30 septembre ;
- du 1er au 10 janvier de l'année suivante pour le quatrième trimestre, qui s'étend du 1er octobre au 31 décembre,

PRECISE qu'à la suite de la vérification de l'absence d'anomalies au sein du tableau, la Direction des Finances émet un titre à l'encontre de l'hôtelier **PRECISE** que l'hôtelier doit payer le titre trimestriel directement à la Trésorerie Municipale de Montreuil, située au 12-14 rue de Vincennes à MONTREUIL, sous les délais impartis :

- du 11 au 30 avril pour le premier trimestre
- du 11 au 31 juillet pour le second trimestre
- du 11 au 31 octobre pour le troisième trimestre
- du 11 au 31 janvier de l'année suivante pour le quatrième trimestre,

PRECISE que les logeurs peuvent être soumis à des contrôles du montant des cotisations acquittées sur la base des déclarations produites **PRECISE** que, la Ville peut demander au président du tribunal de grande instance de prononcer des sanctions aux logeurs en cas de manquement **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 08 Ajustements des tarifs des services publics municipaux

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits) ET 1 ABSTENTION (Groupe Parti de Gauche et Citoyen) FIXE** comme suit les bornes des tarifs pour la prestation étude dirigée :

Prestation	Unité	Tarif plein de la prestation	Tarif maximum baignoletais	Tarif minimum baignoletais
Etude dirigée	Séance	7,00	3,00	0,30

DECIDE d'appliquer le tarif maximum et minimum Baignoletais aux enfants scolarisés en classe ULIS domiciliés hors de la commune **DECIDE** d'appliquer le tarif maximum et minimum Baignoletais pour la prestation pause méridienne avec projet d'accueil individualisé aux enfants domiciliés hors de la commune **DIT** que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2019 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 09 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales "CLECT" d'Est Ensemble

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-Inscrits*) **ET 3 ABSTENTIONS** (*Groupe BIC-EELV, Groupe Parti de Gauche et Citoyen*) **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales du 3 avril 2019 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 10 Rapport annuel 2017 sur la politique de la ville sur le territoire d'Est Ensemble

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur la politique de la ville sur le territoire d'Est Ensemble et de ses annexes **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 11 Autorisation de recrutement d'agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur l'emploi de Chargé de mission attractivité du territoire

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*) **ET 9 ABSTENTIONS** (*Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits*) **AUTORISE** en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'attaché territorial exerçant les fonctions de Chargé de mission attractivité du territoire par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° et/ou du II de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 **PRECISE** que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I ou II et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics. La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au chapitre 012 du budget communal **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 12 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*) **ET 9 ABSTENTIONS** (*Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Bagnolet en Marche, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, 2 Non-Inscrits*) **APPROUVE** le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 13 Prestations sociales versés aux agents communaux

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE ACCORDE** le bénéfice des prestations d'action sociale aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires et de droit privé **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2019, les modalités de prestations d'action sociale suivantes :

PRESTATIONS	Taux 2019
Subvention pour séjours d'enfants	
En colonie de vacances	
- enfant de moins de 13 ans	7,50 €
- enfant de 13 à 18 ans	11,35 €
En centre de loisirs	
- journée complète	5,41 €
- demi-journée	2,73 €
En maisons familiales de vacances et de gîtes	
- séjours en pension complète	7,89 €
- autre formule	7,50 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
- forfait pour 21 jours ou plus	77,72 €
- pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,70 €
Séjours linguistiques	
- enfants de moins de 13 ans	7,50 €
- enfants de 13 à 18 ans	11,36 €

Enfants handicapés	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	163,42 €
<i>Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou en apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales</i>	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,40 €

PRECISE que la participation de la collectivité ne peut pas être supérieure à la dépense réellement engagée ou au reste à charge de l'agent, déduction faites des autres aides dont il peut bénéficier (Caisse d'Allocations Familiales, Comité d'Actions Sociales et Culturelles, autres aides dont les prises en charge par d'autres employeurs, etc.) **DIT** que les montants des prestations sociales seront revalorisés conformément aux textes concernés et en application de la présente délibération **AUTORISE** le versement de ces prestations selon les conditions d'attribution définies par les circulaires précitées et sous réserve de la production de justificatifs **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 14 Location des salles municipales pour les partis politiques, associations constitutives de programme et de liste, ou candidats dans la perspective des élections municipales 2020.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DECIDE** que pour la période électorale en vue des élections municipales 2020, la mise à disposition des salles municipales aux partis politiques, associations constitutives de programme et de liste, ou candidats, se fera à titre gratuit selon les conditions fixées par le Maire **PRECISE** qu'à l'issue de la période électorale, toutes les demandes de location des salles municipales se feront dans les conditions de la délibération du Conseil municipal du 3 octobre 2018 portant tarifs de location des salles municipales et services connexes **DIT** que la liste limitative des salles municipales mises à disposition est la suivante :

- Salle du CSC des Coutures
- Salle du CSC Pablo Neruda
- Salle du CSC Guy Toffoletti
- Salle du CSC Anne Frank (rez-de-chaussée)
- Salle Pierre et Marie Curie
- Préau Henri Barbusse
- Préau de l'école Joliot-Curie
- Gymnase Joliot-Curie

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 15 Approbation de l'avenant n°1 à la convention ANRU du PNRQAD de Montreuil-Bagnolet

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV*), **4 VOIX CONTRE** (*Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen*) **ET 3 ABSTENTIONS** (*Groupe Bagnolet en Marche*) **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1, avenant de clôture à la convention pluriannuelle du PNRQAD Montreuil-Bagnolet tel qu'annexé **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer l'avenant n°1, avenant de clôture de ladite convention pluriannuelle du PNRQAD Montreuil-Bagnolet **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Sortie de Monsieur le Maire à 22h25 – Monsieur Mohamed HAKEM assure la Présidence

190626 16 Garantie des emprunts contractés par PARIS-HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux de résidentialisation de 200 logements du groupe " Les Malassis".

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 000 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 94292, constitué d'une ligne de Prêt tel annexé à la présente délibération et fait partie intégrante de la présente délibération **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée pour la totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt **PRECISE** qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt communale, la commune bénéficiera d'un prolongement de la durée de réservation de 15 ans de 28 logements d'ores et déjà réservés pour la ville et la réservation de 12 logements supplémentaires **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention entre PARIS-HABITAT et la commune **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Retour de Monsieur le Maire à 22h30

190626 17 Approbation du document cadre d'orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire d'Est Ensemble

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE le document-cadre d'orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement du territoire d'Est Ensemble **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 18 CPA La Noue : avis relatif au CRACL 2018

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE EMET un avis favorable envers les documents financiers et administratifs arrêtés au 31 décembre 2018 relatifs à la convention publique d'aménagement de la Noue tel qu'établis par SEQUANO AMENAGEMENT et annexés à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 19 CPA La Noue : approbation des convention de mandat "compétence aménagement" Concession du quartier de la Noue entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la commune de Bagnolet pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE la convention de mandat temporaire pour l'année 2018 avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble pour l'opération de Concession de la Noue (Aménageur Sequano – fin concession 31/12/2020), ci-annexée **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 20 CPA La Noue : approbation des convention de mandat "compétence aménagement" Concession du quartier de la Noue entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la commune de Bagnolet pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE la convention de mandat temporaire pour l'année 2019 avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble pour l'opération de Concession de la Noue (Aménageur Sequano – fin concession 31/12/2020), ci-annexée **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 21 CPA La Noue : Approbation de l'avenant tripartite (Est Ensemble, commune de Bagnolet, Séquano) de transfert au traité de concession d'aménagement et de son annexe convention de subventionnement

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE APPROUVE l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement conclu avec SEQUANO Aménagement sur le quartier de la Noue, ainsi que son annexe tels qu'annexés à la présente délibération APPROUVE la convention tripartite pour le versement d'une subvention par la Commune de Bagnolet pour la concession d'aménagement du quartier de la Noue, en application des dispositions de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales, annexée à la présente délibération AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et la convention de subventionnement tripartite, ainsi que tout document annexe RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 22 Mise en œuvre de la stratégie d'optimisation foncière : Délibération modifiant le prix de cession du bien communal situé au 20 rue Anatole France au profit de Madame Teodora ERGELASEV et Monsieur Benjamin DE BROISSIA

Amendement proposé en séance qui a reçu l'assentiment des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV*) ET 3 VOIX CONTRE (*Groupe Bagnolet en Marche*) APPROUVE le défalque du montant de cession, des coûts de démolition et évacuation des gravats à hauteur de 20 490 € TTC, pour le bien situé au 20 rue Anatole France, cadastré C 107 et cédé à Madame Teodora ERGELASEV et Monsieur Benjamin DE BROISSIA, portant le montant définitif de cession à 124 510 € HT APPROUVE le principe du remboursement aux acquéreurs qui en auront supporté la charge, des surcoûts éventuels de retrait de l'amiante pour le bien situé au 20 rue Anatole France, cadastré C 107 et cédé à Madame Teodora ERGELASEV et Monsieur Benjamin DE BROISSIA APPROUVE le principe du remboursement aux acquéreurs qui en auront supporté la charge, sur la base d'un devis dûment établi et ayant reçu l'accord de la collectivité préalablement à la réalisation des travaux, des surcoûts éventuels de retrait de l'amiante, pour le bien situé au 20 rue Anatole France, cadastré C 107 et cédé à Madame Teodora ERGELASEV et Monsieur Benjamin DE BROISSIA DIT que le montant de ce remboursement fera l'objet d'une délibération à un prochain conseil municipal, sur présentation de la facture établie par l'entrepreneur des acquéreurs qui en auront supporté la charge, dont le devis a été préalablement validé par la collectivité DIT que cette recette sera imputable au budget communal DIT que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Arnaud BURGEAT, SCP KERESTEDJIAN-BURGEAT, Notaires Associés, 103 rue Kléber à 93100 MONTREUIL AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à intervenir (promesse de vente, acte de vente, document de géomètre etc) RAPPELLE que la présente délibération peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 23 Vœu déposé par les groupes Socialistes Républicains et Société civile, Dynamique Citoyenne, Bagnolet Initiative Citoyenne - EELV, Parti de Gauche et Citoyens, Communiste Front de Gauche et Citoyens portant sur un Référendum d'Initiative Partagée des aérodromes de Paris

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Républicains et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyen, Groupe Parti de Gauche et Citoyen, Groupe BIC-EELV*) **ET 3 ABSTENTIONS** (*Groupe Bagnolet en Marche*) **SOUTIENT** la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris et appelle à la tenue d'un référendum sur celle-ci **INVITE** l'ensemble des citoyens de Bagnolet à déposer leur soutien à la tenue du Référendum d'Initiative Partagée sur la plateforme dédiée du Ministère de l'Intérieur **S'ENGAGE** à soutenir et à faciliter toutes les démarches tendant à favoriser le recueil des soutiens des électeurs en faveur de l'organisation d'un Référendum d'Initiative Partagée, notamment par la mise à disposition de point d'accès numériques **DEMANDE** à la société Aéroports de Paris d'abandonner le projet d'extension du terminal T4 et de renforcer sa politique de réduction des émissions de gaz à effet et des nuisances sonores **ADOpte** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

190626 24 Vœu déposé par les groupes Socialistes Républicains et Société civile, Dynamique Citoyenne, Bagnolet Initiative Citoyenne - EELV, Parti de Gauche et Citoyens, Communiste Front de Gauche et Citoyens et Bagnolet en Marche portant sur le vote citoyen de la gestion de l'eau

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE REITERE** son soutien à une gestion publique de l'eau et à la création d'une régie publique sur le territoire d'Est Ensemble **INVITE** l'ensemble des Bagnoletais de seize ans et plus à participer à la votation citoyenne du 30 juin 2019 et à soutenir la création d'une régie publique **ENJOINT** le Conseil de territoire d'Est Ensemble à tenir compte des résultats de cette votation et d'en mettre en œuvre les résultats sans délai **ADOpte** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 23h05**

Bagnolet, le 02 juillet 2019



LE MAIRE

Tony DI MARTINO